

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/02/2022

Dossier complet le :

28/02/2022

N° d'enregistrement :

2022 - 12306

1. Intitulé du projet

COUVERTURE DES BASSINS ET LOCAL TECHNIQUE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **POIZANT**

Prénom **MIREILLE**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL COURDANVAULT ET L'HUITMÈRE DE L'ISLEMO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Echante

RCS / SIRET

33942932600012

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
pas concerné	pas concerné

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

COUVERTURE DES BASSINS + LOCAL TECHNIQUE (PAS DE DEMOLITION)

4.2 Objectifs du projet

COMMERCE DES BASSINS OSTREICOLLES.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

POUR DES RAISONS DE PURIFICATION ET DE REPRODUCTION
DES BASSINS, AFIN DE REpondre AUX NOUVEUX LEGERINAIRES DES
HUITRES D'ARREMBES-DIVION.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

ACTIVITE PROFESSIONNELLE OSTREICOLE

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

URBANISME DE LE CHATEAU D'OLERON.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
COUVERTURE SUR BASSINS = 143 m ²	m ²

4.6 Localisation du projet
 Adresse et commune(s)
 d'implantation

142 (N°)
 ROUTE DES HUITRES
 17480 LE CHATEAU
 D'OLERON

Coordonnées géographiques¹ Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "
 Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NATURA 2000 - ZONE DE POÏZE-DUERON -
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE CITTILMU D'OLERON.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté au le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZONE D'ACTIVITE OSTREICOLE (CLAIRES).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZONE D'ACTIVITE OSTREICOLE
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NATURA 2000 - NOËZE - OLIVON.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NATURA 2000 -
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NATURA 2000 - NOËZE - OLIVON

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CIRCUIT HYDRAULIQUE EN INTERNE POUR RENOUVÈLEMENT D'EAU DE MER, DÉ LA-RESERVE AUX BASSINS.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

pas concerné

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

pas concerné

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

pas concerné

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue. l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>pu</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

PROJET	Objet
COUVERTURE BASSINS OSTREICOLUS :	
① - DOCUMENT CERFA N° 14734.	
② - PLAN DE SITUATION DU PROJET	
③ - PHOTOGRAPHIES = 1 - PROJET PROCHES (CÔTÉ RTE DES HÔÎTRIÈRES) 2 - PROJET LOIN (CÔTÉ MER) 3 - PROJET SUR LA COUVERTURE DES BASSINS OSTREICOLUS.	
④ - PLAN DU PROJET COUVERTURE BASSINS OSTREICOLUS.	
⑤ - PLAN CADASTRAL (SECTION BH 01)	
⑥ - PLAN PROJET SUR SITE NATURA 2000.	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à

Le château d'Abbeville -

le,

10/09/21.

Signature



- Annexe 8 -

PROJET
TRANNOUX

1

Sites Natura 2000 Le Château-d'Oléron



1:20 000
Sources : IGN 2011, IGN - IGN, 2016, IGN
Remarque : IGN, septembre 2014

Sites Natura 2000 terrestres (structure administrative)

Marais de Brouage et nord Oléron (CCBM)	Carrière de l'Enfer (CCBM)	Vallée de la Charente (CARO)	Presqu'île d'Arvert (OMF)
Marais de la Seudre et sud Oléron (CCBM)	Landes de Caduil (LPO)	Dunes et forêts littorales d'Oléron (CC30)	

- Annexe 8 -

PROJET
TRAVAUX

Sites Natura 2000 Le Château-d'Oléron

1



Sites Natura 2000 terrestres (structure administrative)

- Marais de Brouage et nord Oléron (CCBP)
- Marais de la Seudre et sud Oléron (CCBP)
- Carrée de l'Éclair (CCBP)
- Landes de Cadéac (LPO)
- Vallée de la Charente (CARG)
- Dunes et forêts littorales d'Oléron (CCOD)
- Presqu'île d'Arvert (CNP)



Plastik
Coulatur
Banyuan
OSPILIDOU
(3)

PHOTO 3 -



PHOTO 3

(2)

USE

COLEMAN

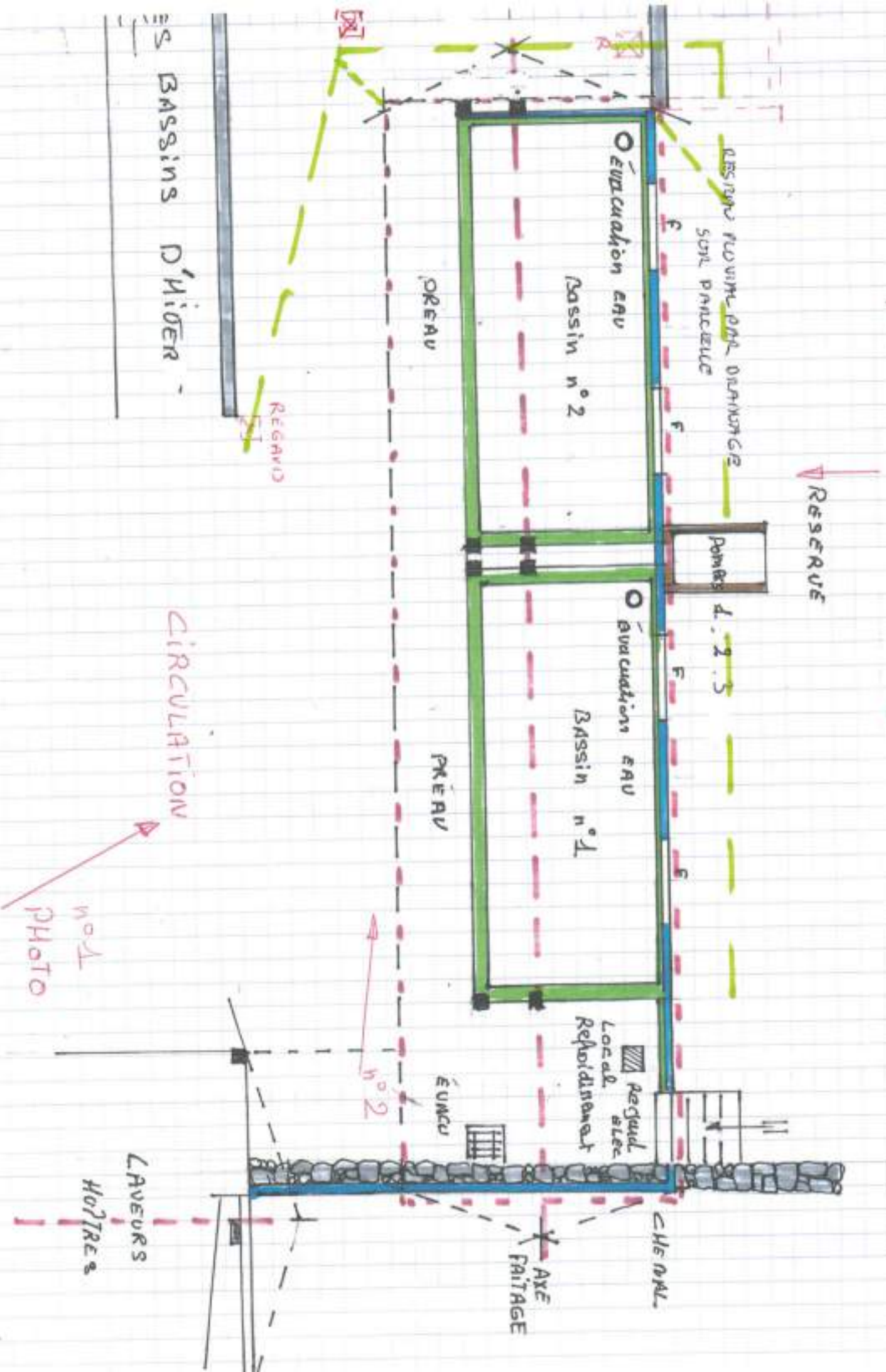


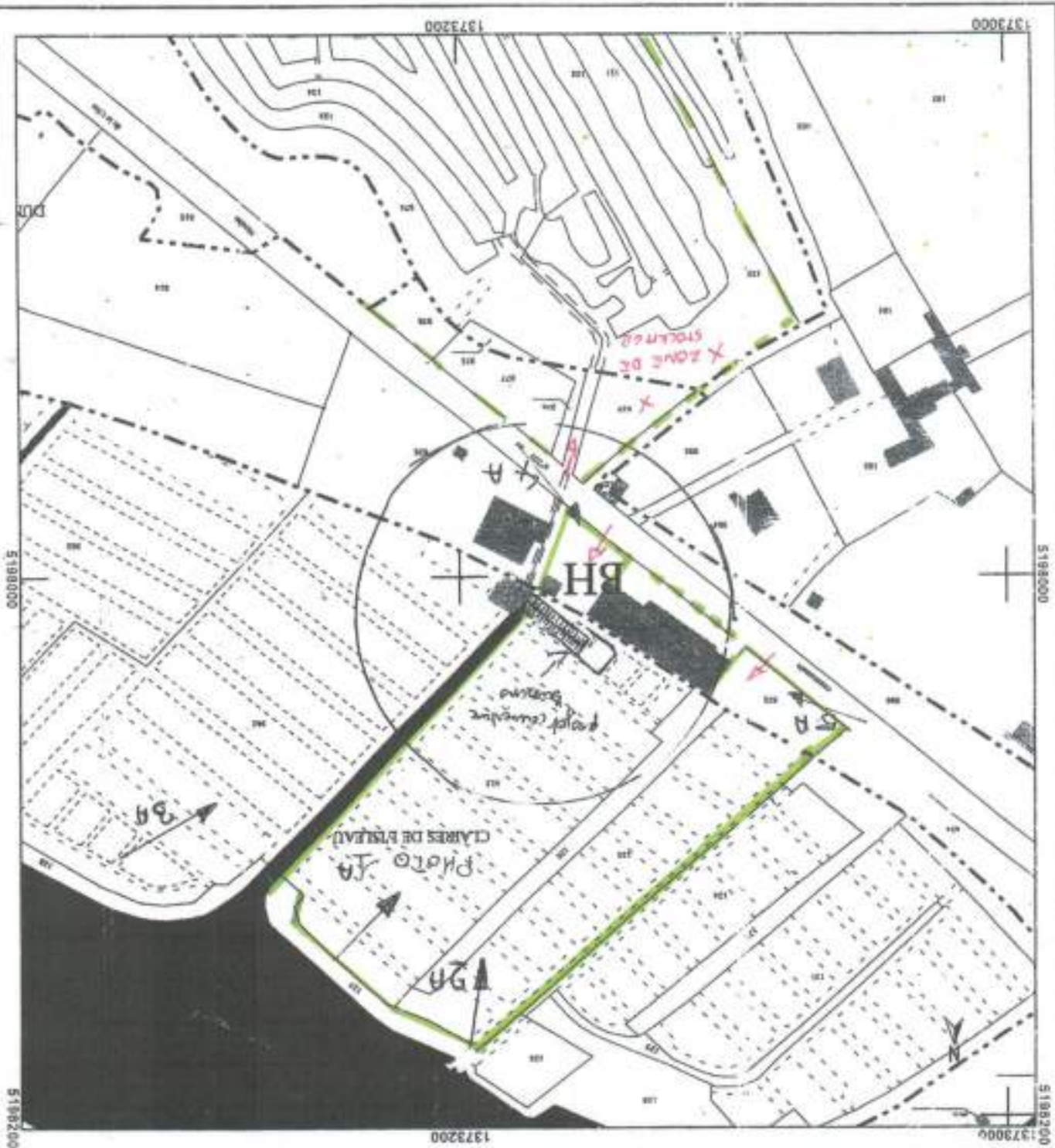
Prost
Ploant
(A)
Uve lue
ons Heita

PHOTO n° 4

ANNEXE 4 -
PLAN DU PROJET -

PCN 4





Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
 l'adresse : cadastre
 25 rue De Fatty Réception sur RCV
 17020 La Rochelle Cédex 1
 Tél. 05 46 30 68 04 - fax
 page 170/le-
 roche@dirtp.finances.gouv.fr

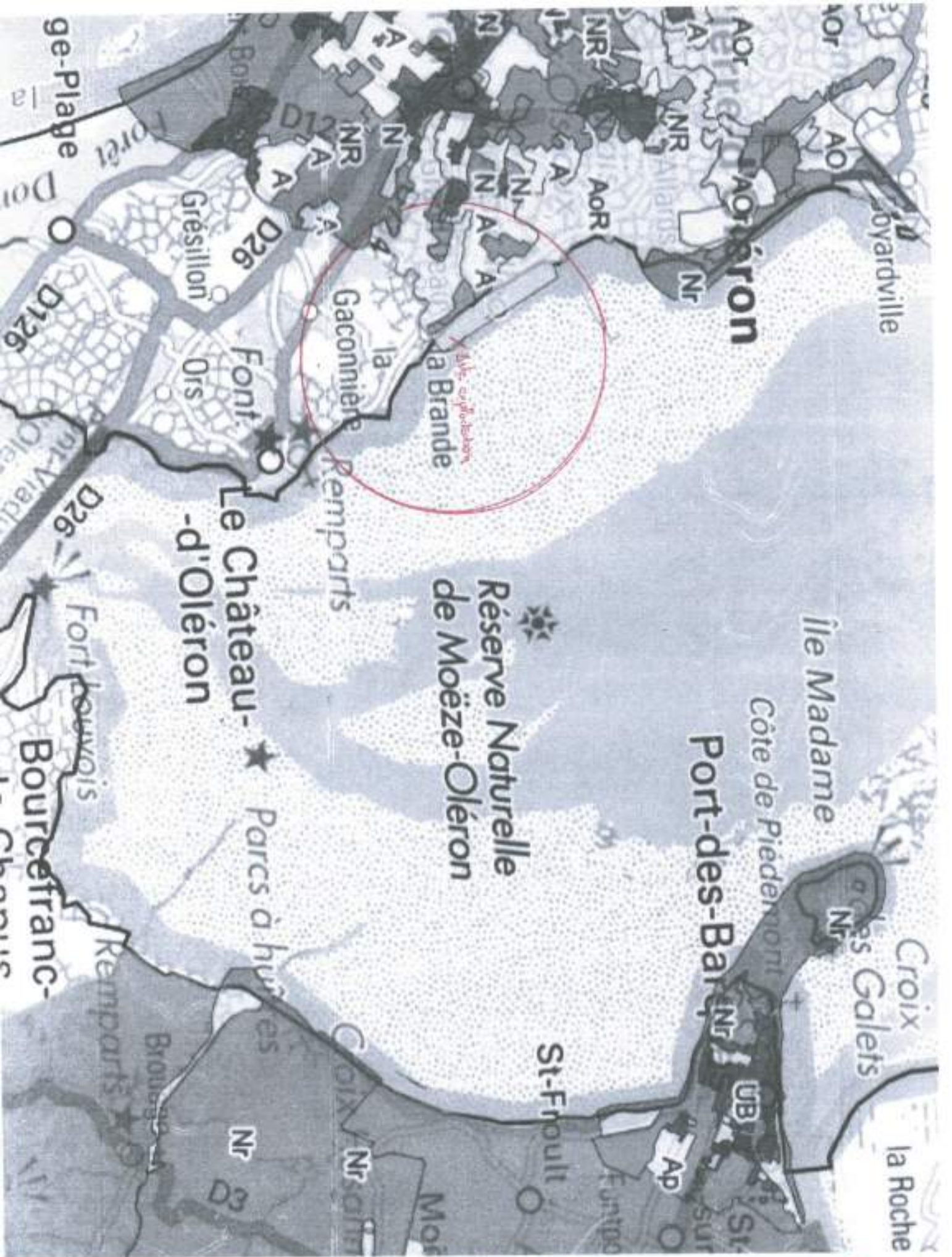
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
 X Zone de stérilisation
 → ZONES CIRCULATION ET RIVES DE NAVIGABLE SUR LE SITE
 cadastre.gouv.fr

Secteur : BH
 Fiche : 000 BH 01
 Échelle d'origine : 1:2000
 Échelle édition : 1:2000
 Date édition : 02/10/2019
 (niveau haute de Paris)
 Coordonnées en projection : RGF93CC46
 ©2017 Ministère de l'Action et des
 Comptes publics

Département : CHARENTE MARITIME
 Commune : LE CHATEAU D'CLERON

plan 2

- ANNEXE 5 -



HUITRES FINES DE MARENNES-OLERON CLAIRES ET SPECIALES

EARL COURDAVAULT

142 Route des Huitres
17480 LE CHATEAU D'OLERON
Siret : 33942932600012

Tél. : 05.46.47.61.97
Fax: 05.46.47.77.23
e-mail : <earlcourdavault@wanadoo.fr>

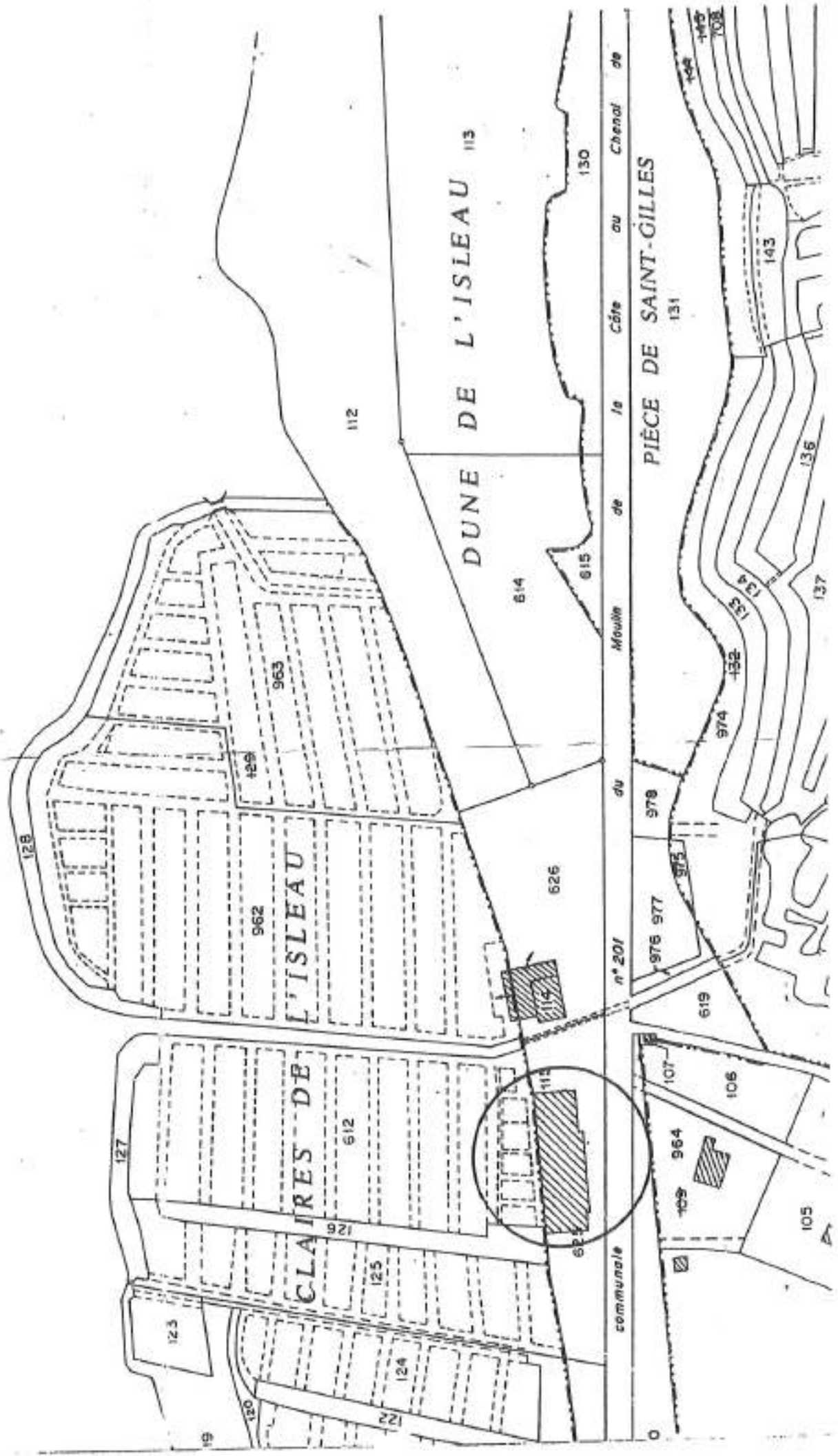
PIECES ADMINISTRATIVES JOINTES PCMI
EN 5 EXEMPLAIRES

PCMI 1	:	PLAN DE SITUATION
PCMI 2 *	:	PLAN DE MASSE
PCMI 3 *	:	PLAN COUPE BATIMENT COTE NGF
PCMI 4 *	:	NOTICE DECRIVANT LA NATURE DU TERRAIN
PCMI 5 *	:	PLANS DES FACADES ET COUVERTURE PLAN IMPLANTATION SUR LES BASSINS
PCMI 6	:	DOCUMENT D'INSERTION PROJET – DESSIN
PCMI 7 *	:	PHOTOS PROJET ENVIRONNEMENT
PCM 8	:	PHOTOS PANORAMIQUES AVEC PROJET
PCMI 12 *	:	COUVERTURE DES BASSINS ET LOCAL TECHNIQUE
PCMI 21	:	IDEM PCMI 12
PCMI 22	:	PLAN SITUATION POUR CIRCULATION VOIR PCMI 2

pcni A

ATLANTIQUE

Océan



penit

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
LE CHATEAU D'OLERON

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

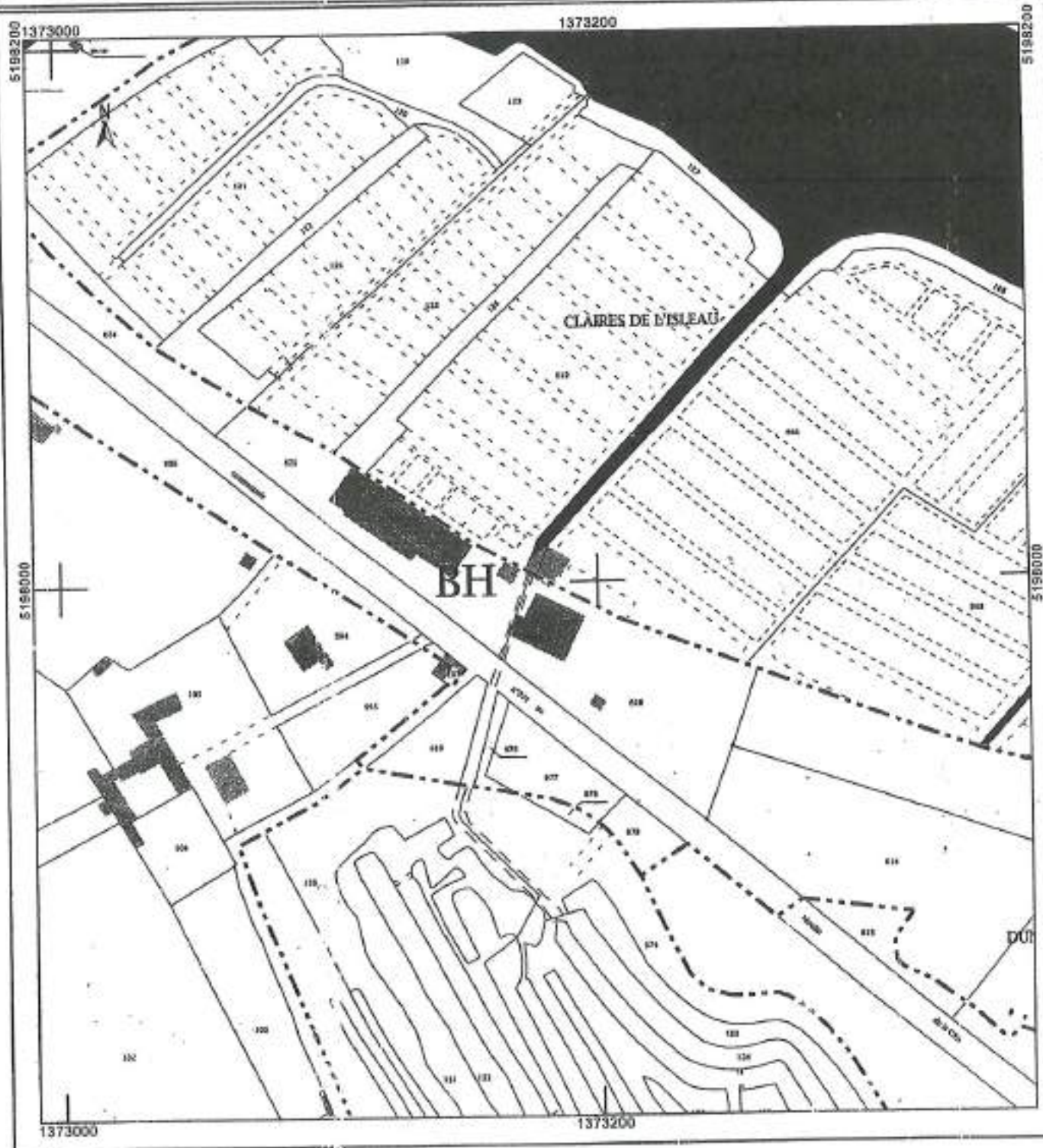
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 02/10/2019
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées et projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion
Cadastrale
26 av. De Fétilly Réception sur RDV
17020
17020 La Rochelle Cédex 1
tél. 05 46 30 68 04 -fax
pige.1701a-
rochelle@dgi.les.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



PCN12

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
LE CHATEAU D'OLERON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion
Cadastrale
27 avo De Fétilly Réception sur RDV
17020
17020 La Rochelle Cédex 1
tél. 05 48 30 68 04 - fax
pige.170 Ja-
rochelle@dirp.finances.gouv.fr

Ection : BH
Feuille : 000 BH 01

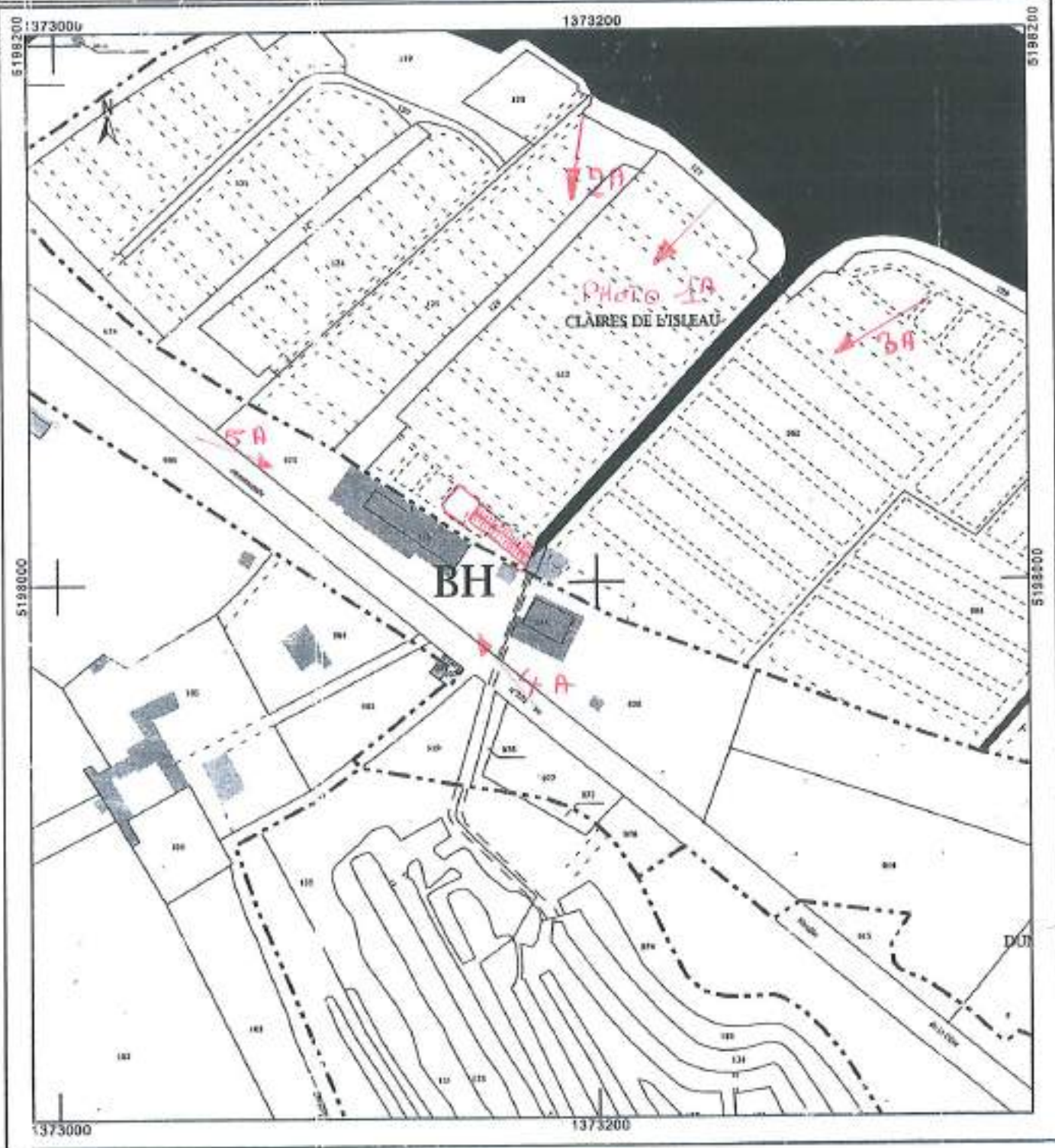
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 02/10/2019
(niveau horaire de Paris)

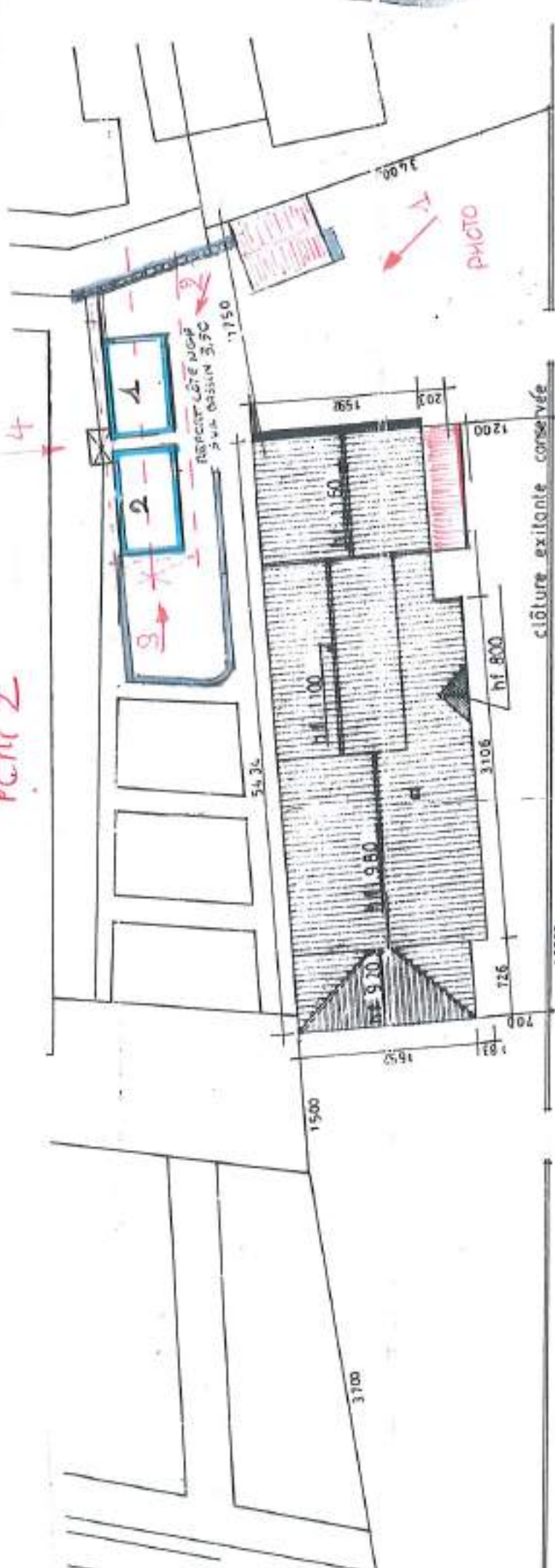
Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

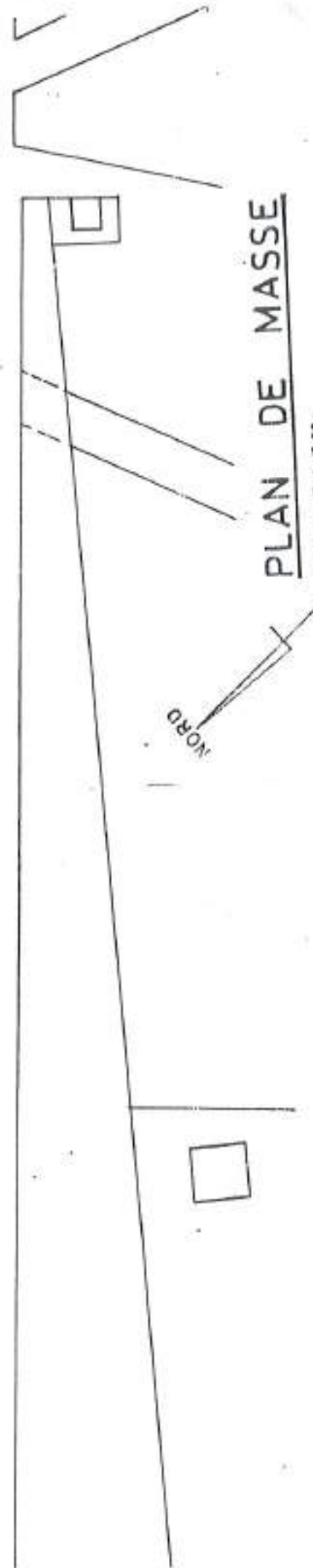
cadastre.gouv.fr



PCN 2



VOIE COMMUNALE N° 201



PLAN DE MASSE
ECHELLE 1/500e

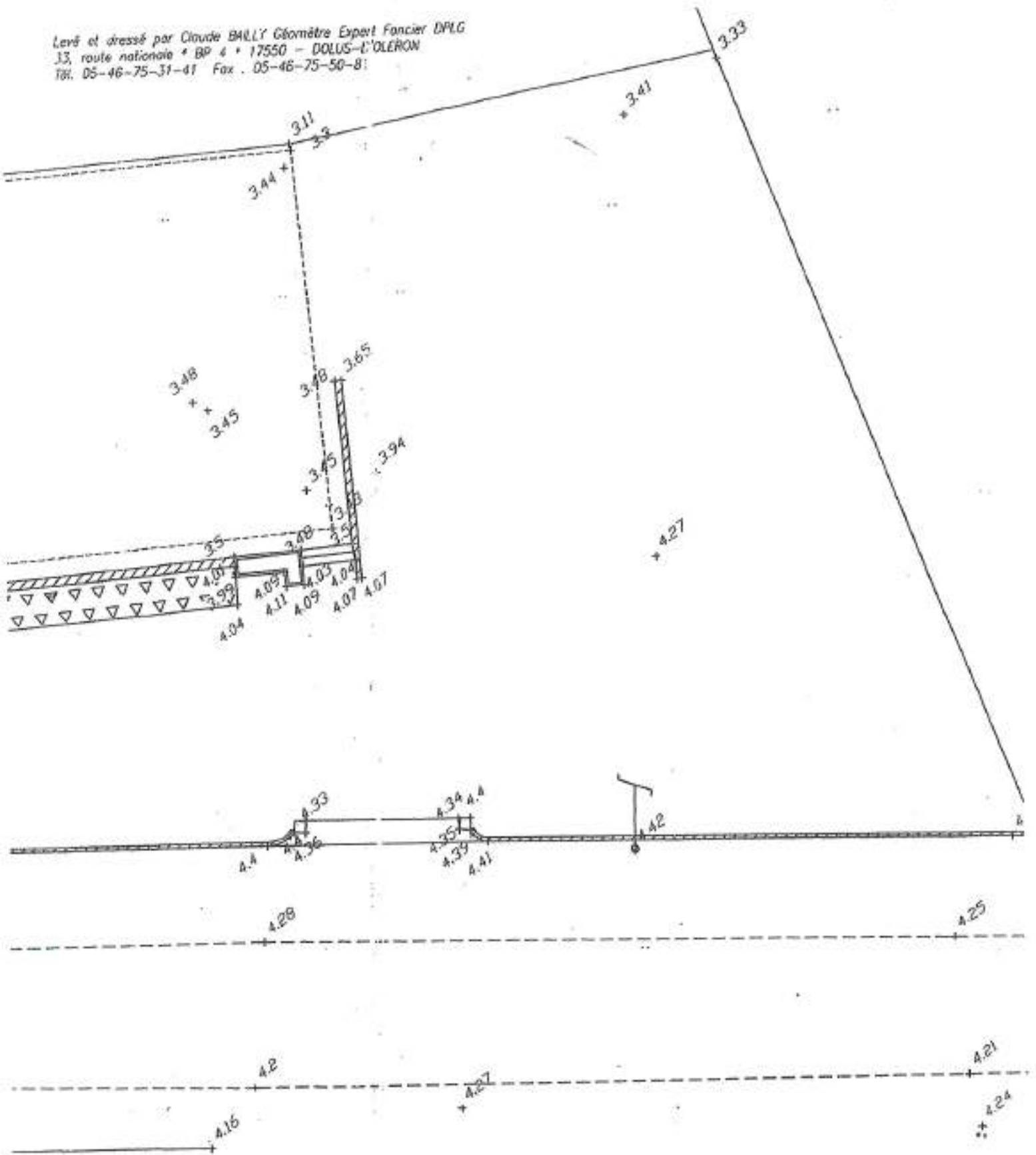
LEGENDE

+ 4.03

Cote altimétrique rattachée au N.G.F. I.G. 4 1969

Levé d'après les limites apparentes :

Levé et dressé par Claude BALLY Géomètre Expert Foncier DPLG
33, route nationale + BP 4 + 17550 - DOLUS-L'OLÉRON
Tél. 05-46-75-31-41 Fax . 05-46-75-50-81



NOTICE ARCHITECTURALE EN 5 EXEMPLAIRES

- PCMI 2 * Un établissement ostréicole y est implanté avec ses structures de travail et de circulation voir PCMI 5
- PCMI 3 * Risque de submersion marine : adaptation du projet suivant côte NGF. Pour conformité du groupe froid nécessité d'avoir un tableau électrique sur côte NGF plus 1.60 ml voir PCMI 3.
- PCMI 4 * DESCRIPTION DU PAYSAGE :
Le terrain se compose de claires (étendues d'eau) avec ses alimentations, ses bassins (dégorgeoirs), et sa circulation pour y accéder dans un paysage protégé voir photos PCMI 7
- PCMI 5 * L'ensemble de ce projet en bois naturel avec une couverture en tuile « canal rouge charentaise » s'intègre dans son environnement afin de minimiser l'impact visuel. Voir PCMI 7
- PCMI 12 * En raison de nouvelles normes européennes, il est nécessaire de couvrir ces deux bassins en eau profonde et de réaliser, attenant, un local technique protégé, pour faire de la purification et du refroidissement de nos huîtres.

PCN1
B1
PCN7



PCNT
B1
PCNT 6



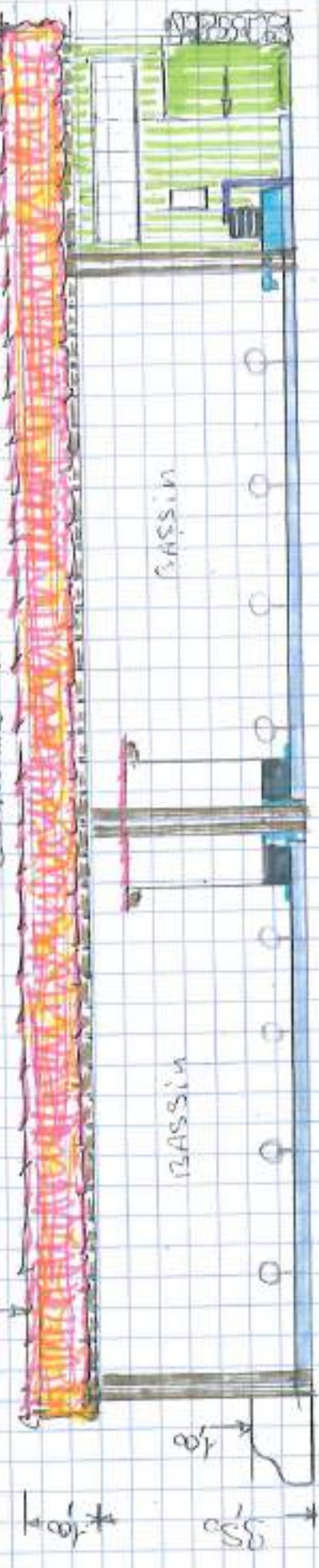
PCN'S

coffret électrique
+ 5.00 côté N.G.F

Sur côté N.G.F + 8.00 ml

porte 30%
Conversion tuile canal

+ 4,50



BASSIN

BASSIN

Local Technique

facade PRIMA SUR TOIT

ÉTABLISSEMENT

Sur côté N.G.F
+ 8.00 ml

+ 4,50



BASSIN

BASSIN

Pur

RESEAU

Local Technique

POMPE

Facade Prima sur

RESEAU

Local Technique

Local Technique

Local Technique

+ 100

Soutènement

0.00

0.00

+ 0.00

0.00

Côte NGF

+ 660
+ 770



Chenal

Pente du terrain naturel

+ 770



Soufflement 000

Pente du terrain naturel

peni
31

peni 7



peni
b3
peni 7



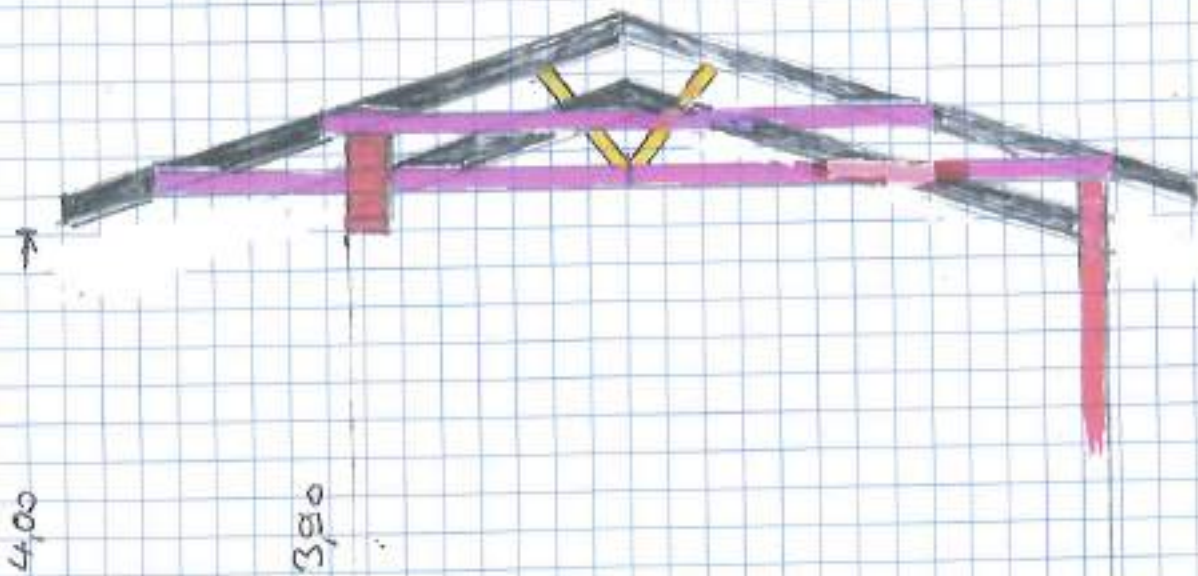
pcni
b3

pcni6



BASSIN 3

Plan des fermes.



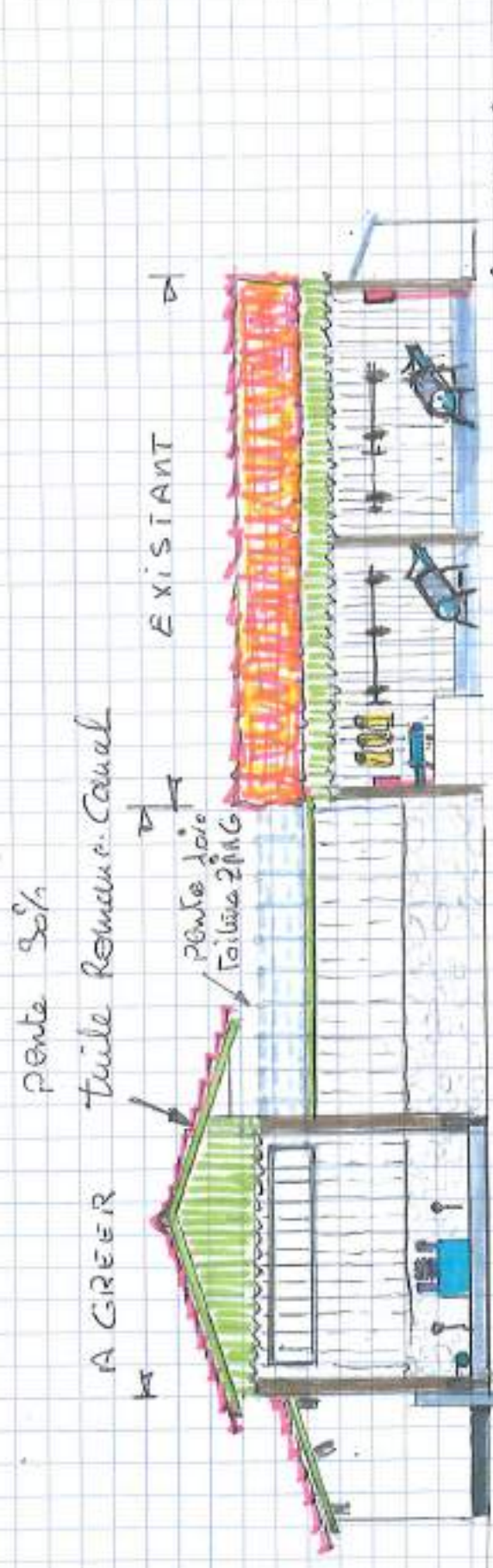
Bassin

1,50

4,00

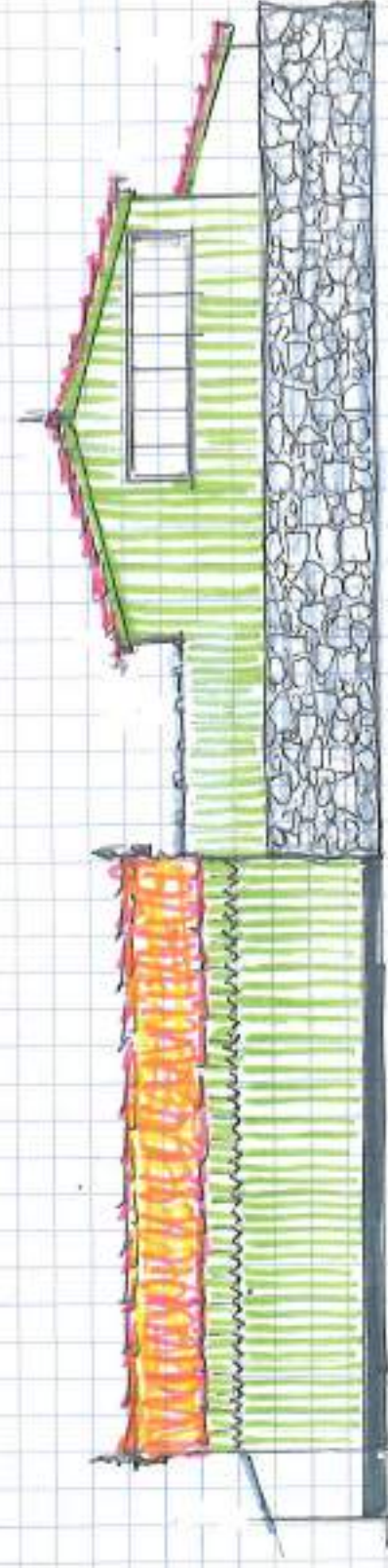
0,50

Debard
sur l'axe.

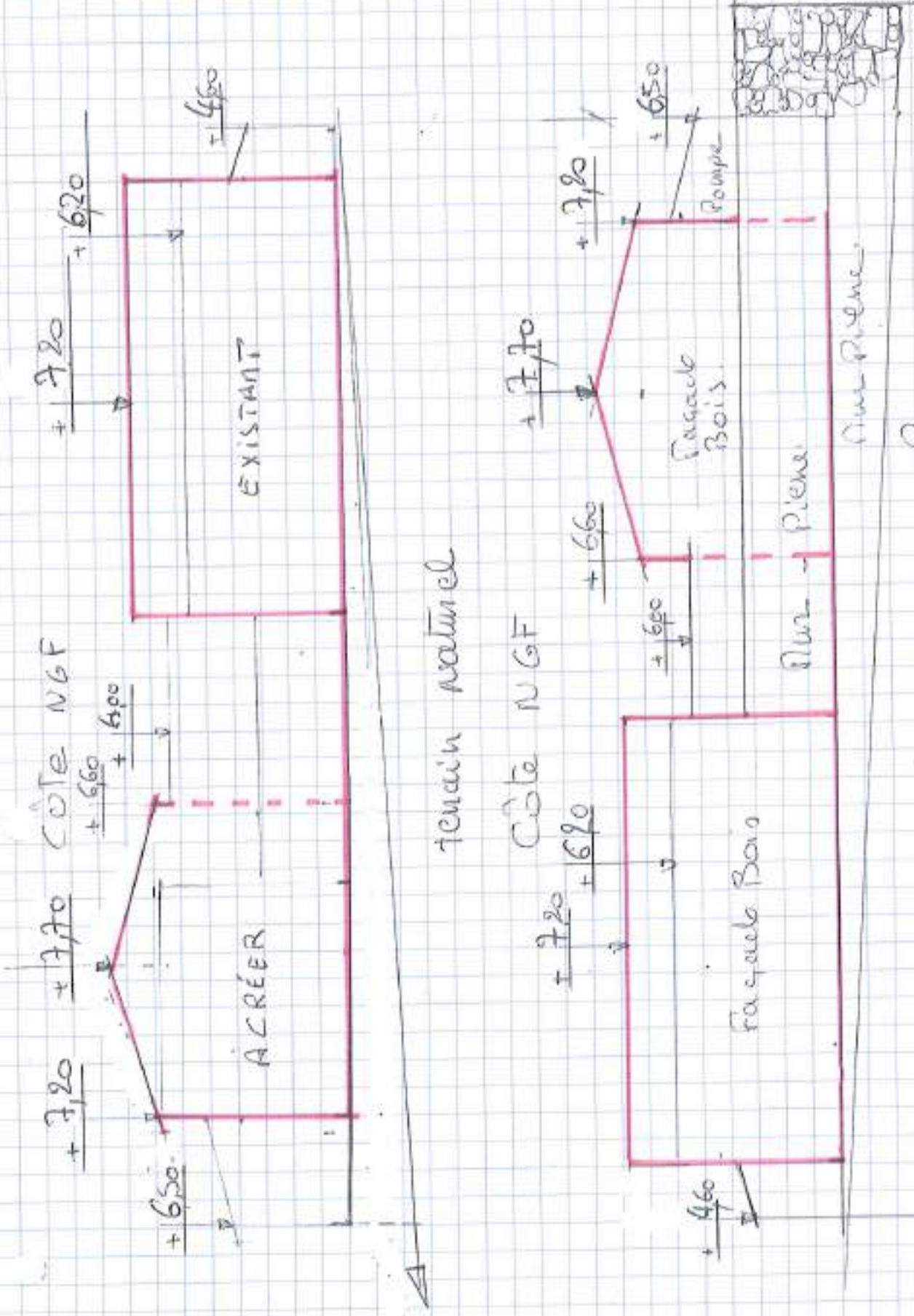


Local pompe

Façade Bassins plus LAVAGE



Façade sur chéneal et Ossim



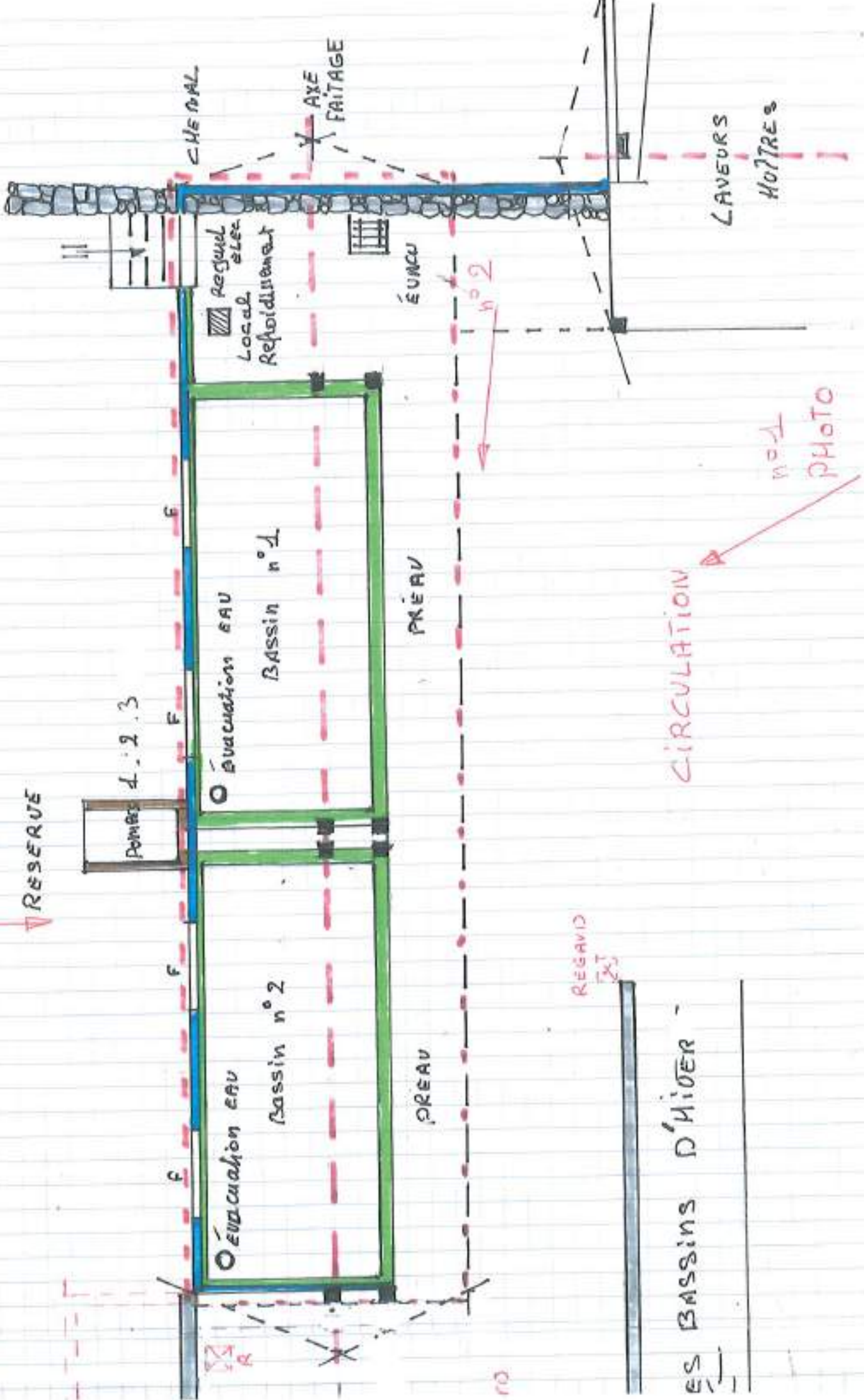
Terrain naturel Sur. Chemel

Rni
B2
PCN7



PHOTO n° 4

PCN14



RESERVE

Pompe 4.2.3

Évacuation EAU

Bassin n° 2

Évacuation EAU

Bassin n° 1

PNEAU

PNEAU

REGAVID

LES BASSINS D'HIVER

CIRCULATION

LAVEURS

HOTTE

REGARD
PHOTO

CHEMINAL

AXE FAITAGE

ÉUNCU

1:20

10

PCN 5.

Plan totale BASSINS

Reserve.
d'eau Pour
BASSINS.

Local pompes

Local Technique
Refrigeration



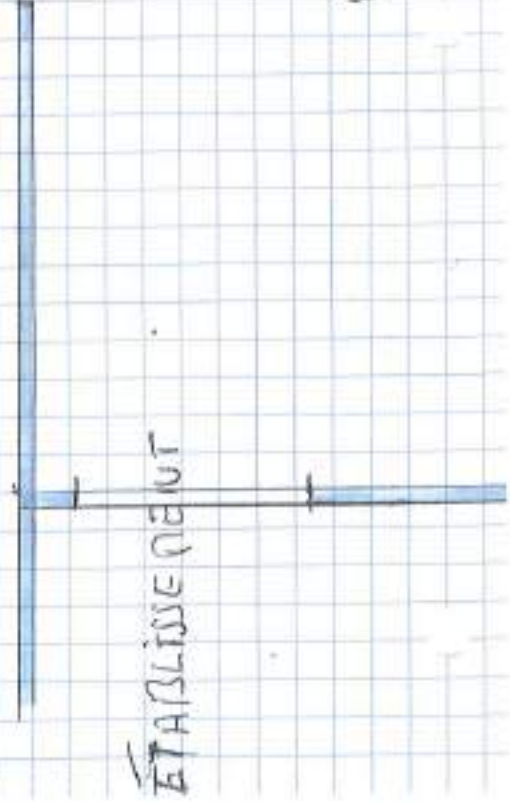
A GRÉER



channel

Pompes

AIRE DE circulation



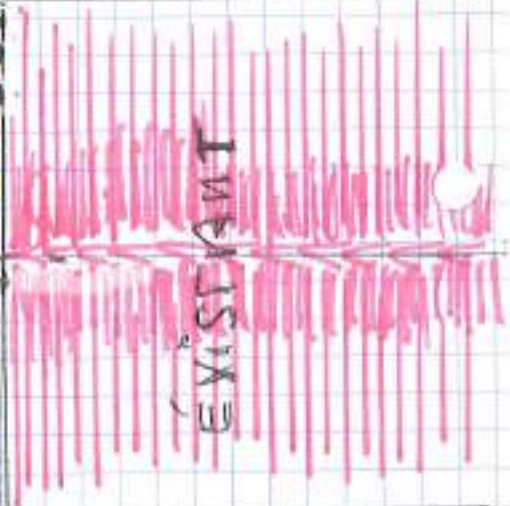
ÉTABLISSEMENT

AIRE

DE circulation

Lavage
Huites

EXISTANT



peni B
4
PCN18



peni B
4

peni 6



PCNIG

Façade Sur Cabane

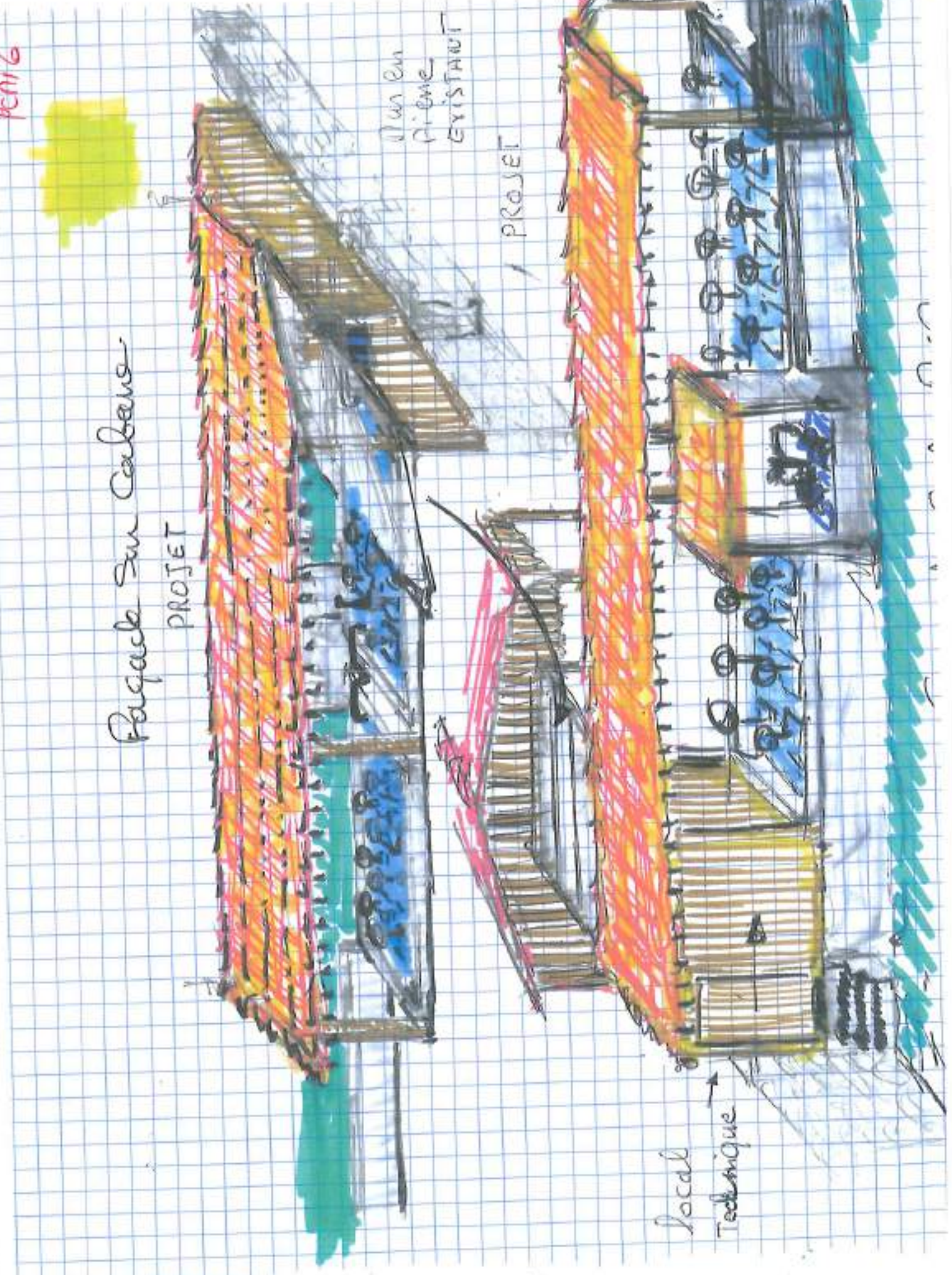
PROJET

Plan en
Pleine
EXISTANT

PROJET

Local

Technique



peni 3

peni 7



PCN1
B4
PCN1-7



PCN 1 F
4
PCN 8



Unit A
5
PCN'S -

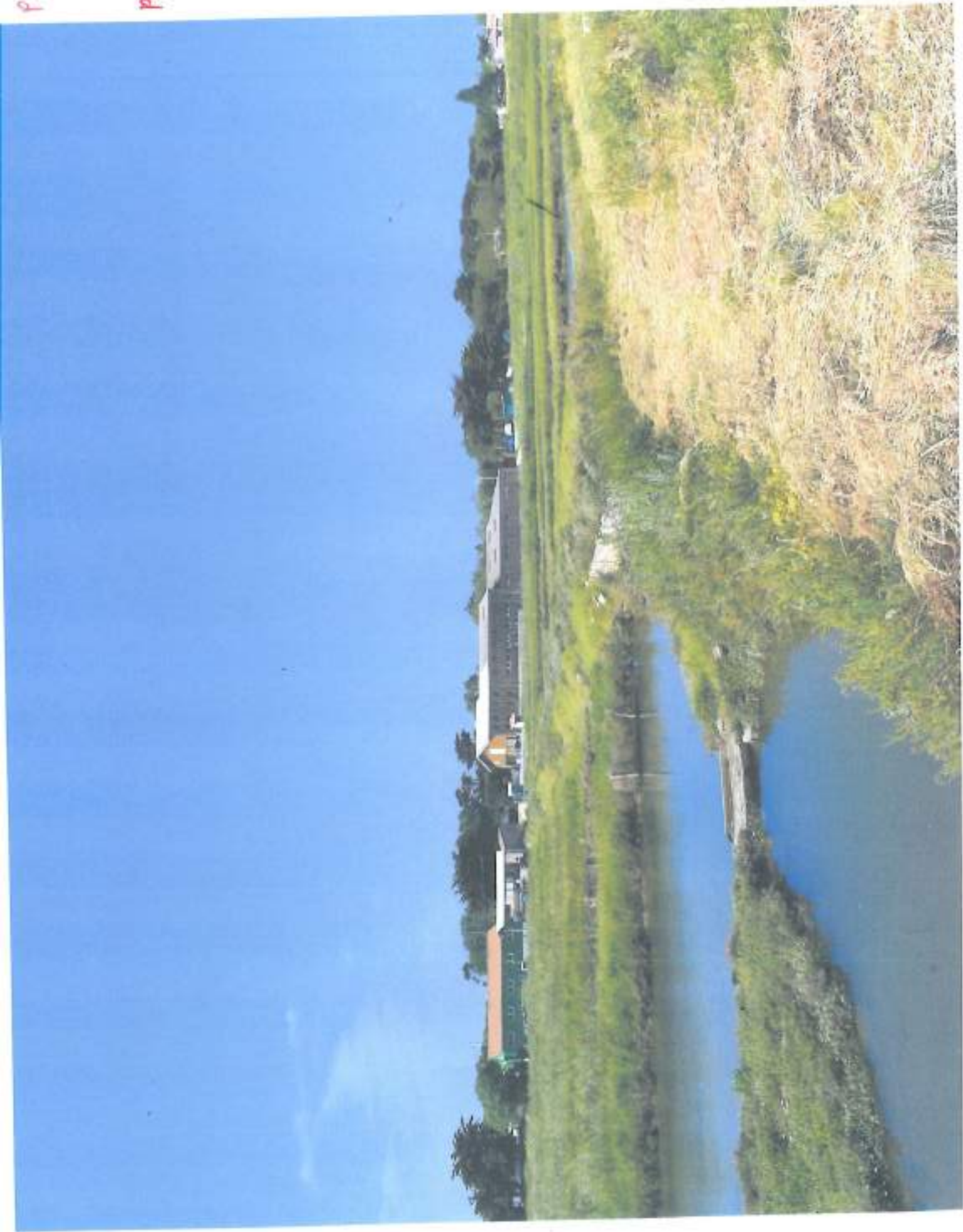


PCN18
4
PCN18

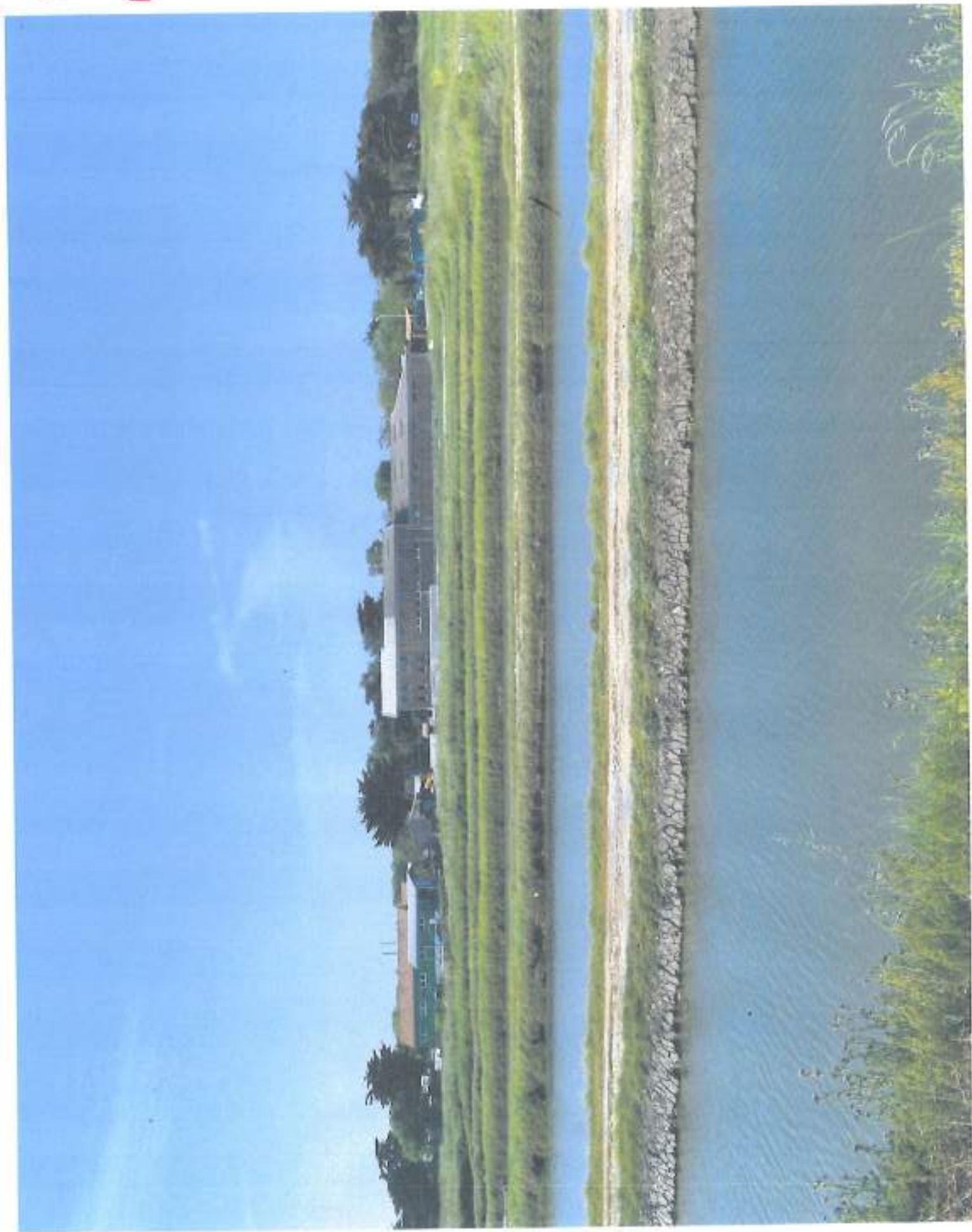


PCN18
E

PCN18



PC01
PC018



pen 2

pen 8





BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire :

Préfecture - Bureau de l'Environnement

Mme Laurence JOIN

38 rue Réaumur - CS 70000

17017 LA ROCHELLE Cedex 01



- Pour information
 Pour suite à donner
 Pour avis
 Pour notification
 En retour

N° DES PIÈCES	DESIGNATIONS DES PIÈCES	OBSERVATION
	Dossier PC 017.093.21.00025 – Etab. Courdavault et l'Huîtrerie de l'ileau : Rapport et conclusion relatif à l'enquête publique et dossier évaluation des incidences Natura 2000	 14 JAN. 2022

Fait à Le Château d'Oléron

Le Maire





**Arrêté prescrivant la mise à disposition du public
d'une demande de permis de construire sur la
Commune du Château d'Oléron**

Le Maire de la commune du CHATEAU D'OLERON,

Vu la demande de Permis de Construire n° PC 017.093.21.00025 déposée en Mairie du Château d'Oléron le 31 Mai 2021 par les Etablissements Courdavault et l'Huîtrerie de l'Îleau représentée par Madame MOIZANT Mireille concernant la construction d'un local technique et la demande de couverture sur des bassins ostréicoles

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.121-24 et R 121-6

ARRETE

Article 1 : La demande susvisée sera mise à disposition du public du vendredi 17 décembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus au service urbanisme et sur le site internet de la Mairie du Château d'Oléron : <https://www.lechateaudoleron.fr>

Article 2 : Les observations pourront être transmises à l'adresse électronique suivante : urbanisme@lechateaudoleron.fr ou mairie@lechateaudoleron.fr

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera affichée huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie du Château d'Oléron

Article 4 : Le Maire de la Commune du Château d'Oléron est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Château d'Oléron, le 07 Décembre 2021
Pour le Maire, l'adjoint délégué

Richard BENTO-GARCIA



**Arrêté prescrivant la mise à disposition du public
d'une demande de permis de construire sur la
Commune du Château d'Oléron**

Le Maire de la commune du CHATEAU D'OLERON,

Vu la demande de Permis de Construire n° PC 017.093.21.00025 déposée en Mairie du Château d'Oléron le 31 Mai 2021 par les Etablissements Courdavault et l'Huîtrerie de l'Îleau représentée par Madame MOIZANT Mireille concernant la construction d'un local technique et la demande de couverture sur des bassins ostréicoles

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.121-24 et R. 121-6

ARRETE

Article 1 : La demande susvisée sera mise à disposition du public du vendredi 17 décembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus au service urbanisme et sur le site internet de la Mairie du Château d'Oléron : <https://www.lechateaudoleron.fr>

Article 2 : Les observations pourront être transmises à l'adresse électronique suivante : urbanisme@lechateaudoleron.fr ou mairie@lechateaudoleron.fr

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera affichée huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie du Château d'Oléron

Article 4 : Le Maire de la Commune du Château d'Oléron est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Château d'Oléron, le 07 Décembre 2021
Pour le Maire, l'adjoint délégué

Richard BENTO-GARCIA





Construction d'un local technique et couverture sur des bassins ostréicoles Commune du Château d'Oléron

Demande de Permis de Construire n° PC 017.093.21.00025 déposée en Mairie le 31 Mai 2021 par les Etablissements Courdavault et l'Huîtrerie de l'Îleau représentée par Madame MOIZANT Mireille

RAPPORT DE CONSULTATION DU PUBLIC par voie de mise à disposition du public

La demande concerne la construction d'un local technique et la couverture sur des bassins ostréicoles.

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-24 du Code de l'Urbanisme, la mise à disposition du public est d'une durée d'au moins quinze jours, dans des conditions permettant à celui-ci de formuler ses observations.

Suivant les dispositions de l'article R121-6 du même code :

- Le projet fait l'objet d'une mise à disposition du public organisée par un arrêté de l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation du projet
- Cet arrêté est affiché dans la mairie de la commune intéressée.

Ces observations sont enregistrées et conservées. La nature des documents communiqués au public et les modalités de leur mise à disposition sont précisées par l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation et portées à connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. A l'issue de la mise à disposition et avant de prendre sa décision, l'autorité administrative en établit le bilan.

Par arrêté municipal n°2021_DG/13 du 07 Décembre 2021, il a été prescrit une mise à disposition du public de la demande de permis de construire n°017.093.21.00025 :

- Sur le site internet de la Mairie du Château d'Oléron <https://www.lechateaudoleron.fr> et au service urbanisme du vendredi 17 décembre au vendredi 31 décembre 2021 inclus
- Avec la possibilité de faire des observations pendant cette durée à l'adresse électronique suivante : urbanisme@lechateaudoleron.fr et mairie@lechateaudoleron.fr

L'affichage de l'arrêté a été faite en mairie du Château d'Oléron huit jours avant la mise à disposition.

A l'issue de la consultation, il n'a été relevé aucune observation du public.



Fait à Le Château d'Oléron, le 04 Janvier 2022

Pour le Maire, l'adjoint délégué

Richard BENITO-GARCIA



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

d'une demande de Permis de Construire concernant
la construction d'un local technique et la couverture sur des bassins ostréicoles
Commune du Château d'Oléron

Le Maire de la Commune du Château d'Oléron,

Certifie que l'arrêté n°2021_DG/13 du 07 décembre 2021 prescrivant la mise à disposition du public d'une demande de permis de construire sur la Commune du Château d'Oléron a bien été affiché en mairie du 09 décembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus.



Fait à Le Château d'Oléron, le 04 janvier 2022
pour le Maire, l'adjoint délégué

Richard Benito-Garcia
Richard BENITO-GARCIA

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 POUR TRAVAUX EN SITE CLASSÉ

Suite au décret n°2010-365 du 9 avril 2010, les projets soumis à autorisation au titre des sites classés doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000. Un dossier d'évaluation des incidences est donc à joindre au dossier de demande d'autorisation au titre des sites classés.

Le présent document vise à fournir à tout porteur de projet, dont le projet est soumis à évaluation des incidences au titre Natura 2000 et/ou autorisation en Site Classé de Charente-Maritime. Il constitue une trame (conforme à l'article R. 414-23 du code de l'environnement) pour l'élaboration du dossier d'évaluation des incidences.

L'évaluation des incidences est de la responsabilité du porteur de projet ; il demeure responsable de la conclusion qu'il produit sur le caractère significatif ou non des incidences potentielles de son projet. L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux effets du projet qui sont susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est à dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il constitue le minimum permettant au service administratif instruisant le projet de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 requise pour la complétude du dossier (PC11, DP11-1, EIN pour site classé). Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur peut donc demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R414-23). Ce formulaire n'est pas adapté aux projets soumis à étude d'impact.

L'autorité chargée d'autoriser, ou de recevoir la déclaration s'oppose au projet si l'évaluation d'incidences requise n'est pas réalisée, si elle est insuffisante, ou s'il en résulte que le projet porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

NOM (personne morale ou physique) : ETS COURDAVAULT et L'HUITRIÈRE DE L'ISLEAU
Mme Maizent
Adresse : 142 Route des huîtres 17430 Le Château d'Aléon
Téléphone : 05 46 47 61 97
Email : eaulcoudavault@wanadoo.fr
Lieu du projet : 142 Route des huîtres 17430 Le Château d'Aléon
Sur quelle commune se situe-t-il ? Le Château d'Aléon
Références cadastrales des parcelles BH 612

Joindre une carte de localisation claire et précise indiquant les périmètres Natura 2000 concernés et les plans liés au projet (plan de masse, plan cadastral, insertions paysagères...) doit également apparaître sur la carte l'accès au chantier et les zones d'emprise temporaire (stockages, manœuvre d'engins, zones de survol ...).

Pour vous y aider, le site Geoportail propose dans l'onglet « cartes-données thématiques-espaces protégés » une sélection des couches « sites NATURA 2000 directive oiseaux », « sites NATURA 2000 directive habitat ».

LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 :

Votre projet correspond-il à une ou plusieurs des situations suivantes ?

Situation 1 : Mon projet se situe à moins de 2 km d'une Zone de protection spéciale (ZPS) : (préciser la distance en face du site concerné ou indiquer « à l'intérieur du site Natura 2000 »)

OUI NON

N° site	Nom du site	« Intérieur site » ou distance au site en mètres
FR5410013	ANSE DE FOURAS, BAIE D'YVES, MARAIS DE ROCHEFORT	
FR5410028	MARAI DE BROUAGE-OLERON	200 Mètres environ
FR5412020	MARAI ET ESTUAIRE DE LA SEUDRE, ILE D'OLERON	
FR5412025	ESTUAIRE ET BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	
FR5412026	PERTUIS CHARENTAIS - ROCHEBONNE	

Situation 2 : Mon projet se situe à moins de 2 km d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « milieux aquatiques- rivière » et/ou « Loutre d'Europe et Vison d'Europe » : (préciser la distance en face du site concerné ou indiquer « à l'intérieur du site Natura 2000 »)

OUI NON

N° site	Nom du site	« Intérieur site » ou distance au site en mètres
FR5400429	MARAI DE ROCHEFORT	
FR5400430	BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	
FR5400431	MARAI DE BROUAGE ET MARAI NORD D'OLERON	
FR5400432	MARAI DE LA SEUDRE	
FR5400433	DUNES ET FORETS LITTORALES DE L'ILE D'OLERON	
FR5400465	LANDES DE CADEUIL	
FR5400469	PERTUIS CHARENTAIS	

Situation 3 : Mon projet se situe à moins de 5 km d'un site à enjeu « Chauves-souris » : (préciser la distance en face du site concerné, ou indiquer « à l'intérieur du site Natura 2000 »)

OUI NON

N° site	Nom du site	« Intérieur site » ou distance au site en mètres
FR5400429	MARAI DE ROCHEFORT	
FR5400430	BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	
FR5400433	DUNES ET FORETS LITTORALES DE L'ILE D'OLERON	
FR5400465	LANDES DE CADEUIL	
FR54002001	CARRIERE DE L'ENFER	
FR5400434	PRESQU'ILE D'ARVERT	

Etape 1 - Description du projet

DESCRIPTION DU PROJET :

Emprise du projet pendant travaux : 143 m²
 Surface totale d'emprise après travaux : 143 m²
 Hauteur de la construction : 4m 50 (au centre NGF = 3m)
 Quelle est la distance des constructions les plus proches : 7m
 Le bâtiment est -il isolé ? OUI NON

Accès existant ? OUI NON

Création d'accès permanent ? OUI NON Pendant les travaux ? OUI NON

Si création d'un accès permanent, précisez les matériaux utilisés et si la surface sera traitée : _____

Occupation du sol avant travaux sur la/les parcelle(s) du projet? cochez la/les case(s) et précisez les références cadastrales si certains éléments naturels ne sont présents que sur certaines parcelles.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> prairie
<input type="checkbox"/> culture
<input type="checkbox"/> haie
<input type="checkbox"/> bois
<input checked="" type="checkbox"/> travaux sur bâti existant (rénovation du bâti, remaniage toiture...) <i>couverture bassin agricole</i>
<input type="checkbox"/> zone déjà anthropisée (parking en calcaire, continuité d'habitation...) | <input type="checkbox"/> verger
<input type="checkbox"/> jardin
<input type="checkbox"/> roselière
<input type="checkbox"/> mare d'eau douce |
|--|---|

Des éléments naturels sont-ils présents sur la/les parcelle(s) du projet (haies, arbres isolés, espaces boisés, mare, ruisseau, fossé de marais...) ? OUI NON

Si oui, lesquels ? _____

Parmi ces éléments naturels, certains seront-ils détruits par les travaux ? (arrachage d'arbre, coupe/élagage, dessouchage d'espèce envahissante...)

non

Avez-vous un projet de plantation de haies, arbres, autres espèces végétales ? Si oui, merci de préciser les essences.

non

Occupation du sol et milieux naturels présents à proximité du projet (1km autour) : (merci de compléter le tableau)

Type de milieux	Présent au sein de l'emprise du projet		Présent à proximité du du projet (à moins d'1km)		Milieux détruit ou altérer pendant les travaux	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Milieu aquatique (fossé, ripisylve ...)						
Zone de marais			OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON		
Prairie			OUI	NON		
Prés salés			OUI	NON		
Lagune ou saline			OUI	NON		
Estuaire-estran			OUI	NON		
Dune			OUI	NON		
Boisement			OUI	NON		
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

TRAVAUX PREVUS :

		Cocher si concerné	Précisions surface, longueur, type de matériaux, aménagement temporaire ou permanent...
Modification du sol	Construction (cabanon, maison, hangar, serre...)	<input type="checkbox"/>	
	Cheminement	<input type="checkbox"/>	
	Plantation	<input type="checkbox"/>	
	Mise en culture	<input type="checkbox"/>	
Infrastructures aménagements associés	Création d'une voirie permanente	<input type="checkbox"/>	
	Travaux d'assèchement (fondations)	<input type="checkbox"/>	
	Travaux sur les réseaux	<input type="checkbox"/>	
	Création d'un parking ou d'une aire de manœuvres	<input type="checkbox"/>	
	Construction d'un hangar	<input type="checkbox"/>	
	Pose de panneaux photovoltaïques sur couverture existante	<input type="checkbox"/>	
	Pose de signalétique ou panneaux d'interprétations	<input type="checkbox"/>	
Manifestations	Installation de tribunes	<input type="checkbox"/>	
	Tentes, tivolis, chapeaux	<input type="checkbox"/>	
	Œuvres d'art temporaire	<input type="checkbox"/>	
	permanent	<input type="checkbox"/>	
	meublier urbain (bancs, poubelles..)	<input type="checkbox"/>	
Eclairage	Avec détecteurs de présence	<input type="checkbox"/>	
	permanent	<input type="checkbox"/>	
Autres	Couverture basins	<input checked="" type="checkbox"/>	
	stucades	<input type="checkbox"/>	

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

	Phase travaux	Phase d'exploitation (après le projet)
Durée envisagée	<input checked="" type="checkbox"/> < à 1 mois	<input type="checkbox"/> < à 1 mois
	<input type="checkbox"/> de 1 mois à 6 mois	<input checked="" type="checkbox"/> de 1 mois à 6 mois
	<input type="checkbox"/> < à 1 an	<input type="checkbox"/> < à 1 an
	<input type="checkbox"/> > à 1 an - préciser :	<input checked="" type="checkbox"/> > à 1 an - préciser :

Phase chantier :

Type d'engins utilisés pour les travaux (effets sonores) : Excavateurs

Nature des matériaux utilisés (si remblais) : _____

Des aménagements connexes sont-ils prévus (écoulements des eaux pluviales, fosse septique, bâtarde d'eau...)? Si oui, préciser la zone d'écoulement sur un plan et s'ils seront temporaires ou permanents ?

OUI PLAN N° 4

-Y-a-t-il des rejets ou des prélèvements (même indirect comme un forage) en milieux aquatiques ? OUI NON

Précisez : _____

Phase d'exploitation (utilisation après le projet) :

- effets sonores (audibles au-delà des abords ; vibrations perceptibles au-delà des abords) : NON

- rejets ou prélèvements en milieux aquatique (même indirects, par ex forage) : NON

- modalités d'entretien des surfaces non imperméabilisées (ex: traitement des allées, prairies sous installations photovoltaïques...) : NON

A quelle période ? (cocher les mois correspondant)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Période de travaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
Phase d'activité			<input checked="" type="checkbox"/>									

Aide à la décision/pour information :

	Milieux concernés	Période de sensibilité											
		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Amphibiens et Cléude	prairies, jas, bassins, mares	Dérangement (reproduction)											
Oiseaux des marais	prairies, jas, bassins en eau, digues, levées	Dérangement (reproduction) + destruction de nids/œufs											
Autres oiseaux et rapaces	arbres isolés, haies, friches	Dérangement (reproduction) + destruction de nids/œufs											
Chauves-souris	gîtes bâtis (grange, cave, etc.), haies, bois	Dérangement hibernation					Dérangement (mise bas)					Dérangement hibernation	
Vison d'Europe	Ripisylves, cours d'eau, prairies avec haute végétation	Dérangement (reproduction)		Dérangement (mise bas et élevage jeune)							Dérangement hivernage		

Sensibilité forte	Sensibilité moyenne	Sensibilité faible
-------------------	---------------------	--------------------

Etape 2 – Sortie rapide-Evaluation simplifiée

2.1 CAS DE SORTIE RAPIDE DE L'EVALUATION D'INCIDENCES

Le projet est situé en ZPS ou ZSC (situation 1 et/ou 2 en p2) mais hors site à enjeu « chauves-souris » ?
OUI NON

L'absence d'incidences significative du projet sur les habitats ou les espèces ayant entraîné le classement du site en Natura 2000 est admise si et seulement si votre projet correspond à l'un de ces cas :

cas A : travaux sur existant ou sur surfaces déjà artificialisées en continuité ou en dent creuse d'un secteur urbanisé et sous réserve que les travaux se déroulent en dehors de la période sensible pour la biodiversité (cf. p5)

cas B : extensions de maison d'habitation inférieure à 30 % de la surface plancher existante, ou construction de garage associé à la maison d'habitation en continuité avec cette dernière et sous réserve que les travaux se déroulent en dehors de la période sensible pour la biodiversité (cf. p5 et complétude de la p6 par la structure animatrice Natura 2000)

cas C : construction d'un abri de jardin, d'un poulailler ou d'une piscine dans l'enceinte d'un jardin si la maison d'habitation n'est pas isolé ou immédiatement adjacente au site Natura 2000

cas D : changement de menuiserie (volets, porte, fenêtre) à l'exception des travaux de toiture

cas E : travaux de peinture ou réfection d'enduit

cas F : changement de clôture sauf si la propriété est immédiatement adjacente à un site Natura 2000

cas G : plantation d'une haie champêtre, sous condition de l'approbation par la structure animatrice (p6) des essences proposées en page 3.

cas H : Pose de panneaux photovoltaïques sur couverture existante sans remaniage ou modification de la couverture.

Validation par la structure animatrice :

Même si cela n'est pas obligatoire, il est recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 pour identifier les risques potentiels du projet sur les enjeux Natura 2000.

J'ai pris contact auprès de la structure animatrice _____,

en la personne de Mme _____ visite de terrain réalisée le _____.

Commentaire de la structure animatrice/approbation du cas de sortie rapide coché :

Si vous avez coché une case de sortie rapide, aller à la page 7 pour signer. Dans les autres cas poursuivez jusqu'à l'étape 6 p16.

2.2 CAS DE SORTIE RAPIDE DE L'EVALUATION D'INCIDENCES

Le projet est situé dans un site à enjeu « chiroptères » situation 3 (en p2) OUI NON

Si le projet est situé dans un site à enjeu « chiroptères », l'absence de susceptibilité d'incidences est avérée dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- il ne s'agit pas d'une rénovation de toiture
- il ne s'agit pas d'un aménagement de combles perdus
- il ne génère pas d'abattages d'arbres vieillissants (hormis pour la création d'un accès à la parcelle, dans la limite de 6 m de linéaire de haie détruit maximum)
- il est situé à plus de 300 mètres de l'entrée de cavités ou de grottes
- il s'agit d'une construction qui n'excède 12 mètres de haut
- il ne s'agit pas d'un projet d'antenne relais ou d'éoliennes
- il ne s'agit pas d'une rénovation de pont
- il n'est pas prévu d'éclairage nocturne en phase d'exploitation (hormis éclairage extérieure d'une habitation avec détecteurs de mouvements)

Validation par la structure animatrice :

Même si cela n'est pas obligatoire, il est recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 pour identifier les risques potentiels du projet sur les enjeux Natura 2000.

J'ai pris contact auprès de la structure animatrice _____
en la personne de Mme _____ visite de terrain réalisée le _____.

Commentaire de la structure animatrice/approbation du cas de sortie rapide coché :

Dernière étape signer ci-dessous et joindre ce formulaire à votre demande d'autorisation au titre des sites classés et à votre dossier d'urbanisme - Dans les autres cas poursuivez jusqu'à l'étape 6 p16.

Conclusion étapes 1 à 3, proposée par le demandeur :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le ou les sites Natura 2000 concernés.

J'atteste que mes travaux correspondent à un seul cas de sortie rapide de la p6 ou p7 tel que coché et je conclus ainsi à l'absence d'incidence significative sur les enjeux des sites Natura 2000 dans lequel se situe mon projet.

Fait à (date et lieu) : La Rochelle, le 01 février 2021.

Nom, Prénom : ROZANT Nicole pour GME COMMUNAUT

Représenté par :

Signature :

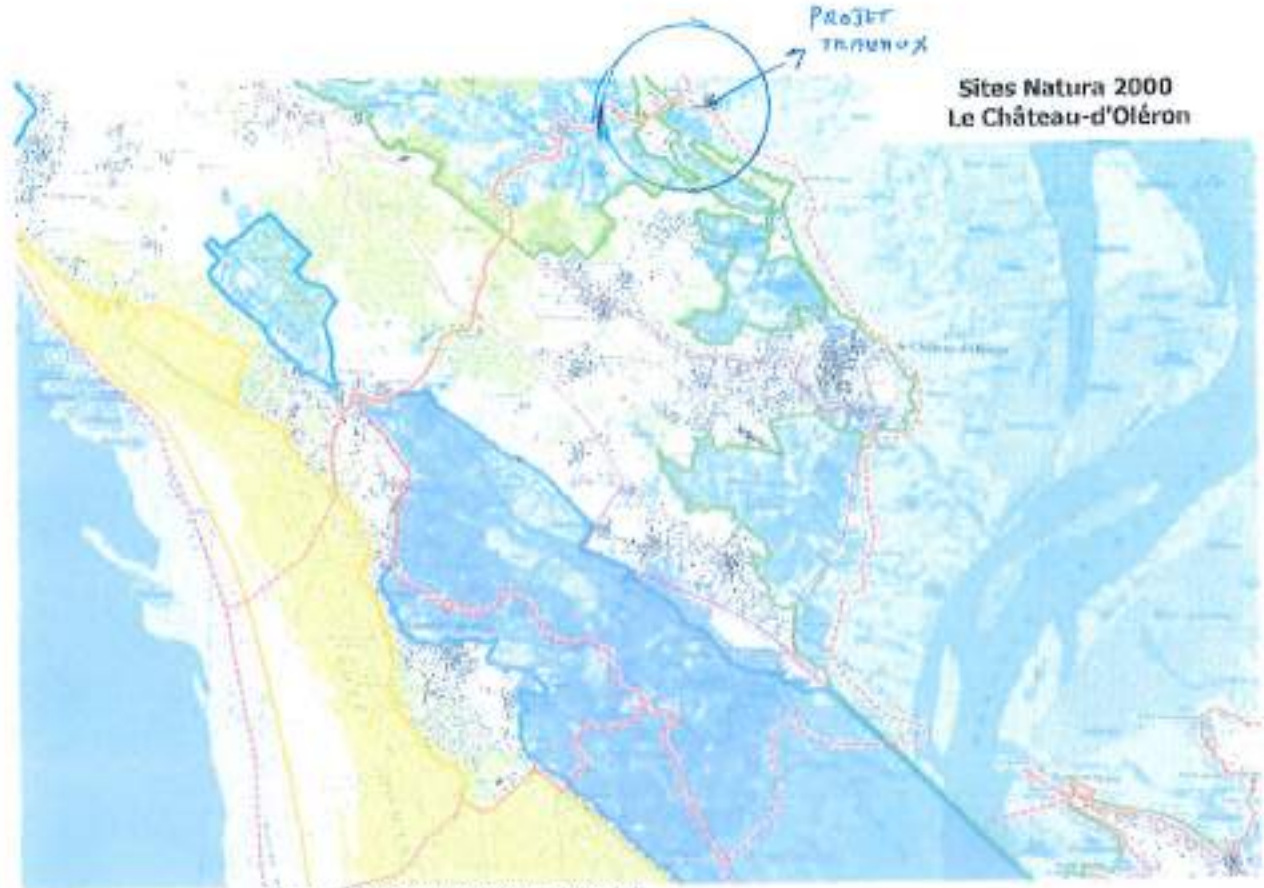


L'évaluation est terminée si la structure animatrice ou le service instructeur valide le cas de sortie rapide présenté ci-dessus.

EARL COURDAVAULT
ET L'HUITRIERE DE L'ILEAU
142 Route des Huîtres
17480 LE CHATEAU D'OLERON
Tél : 05 46 47 61 97
Fax : 05 46 47 77 23
Email : earlcourdavault@wanadoo.fr

PIECES JOINTES SUR DOSSIER
INCIDENCE NATURA 2000

- CARTE DE LOCALISATION DU PROJET N°1 ET N°2
- PLANS : MASSE N°3 – CADASTRAL N°4
- PROJET N°PCMI6
- INSERTIONS PAYSAGERES N°PCMIB3-PCMIB1-PCMIB4
- AMENAGEMENTS CONNEXES VOIR PLAN N°4










1

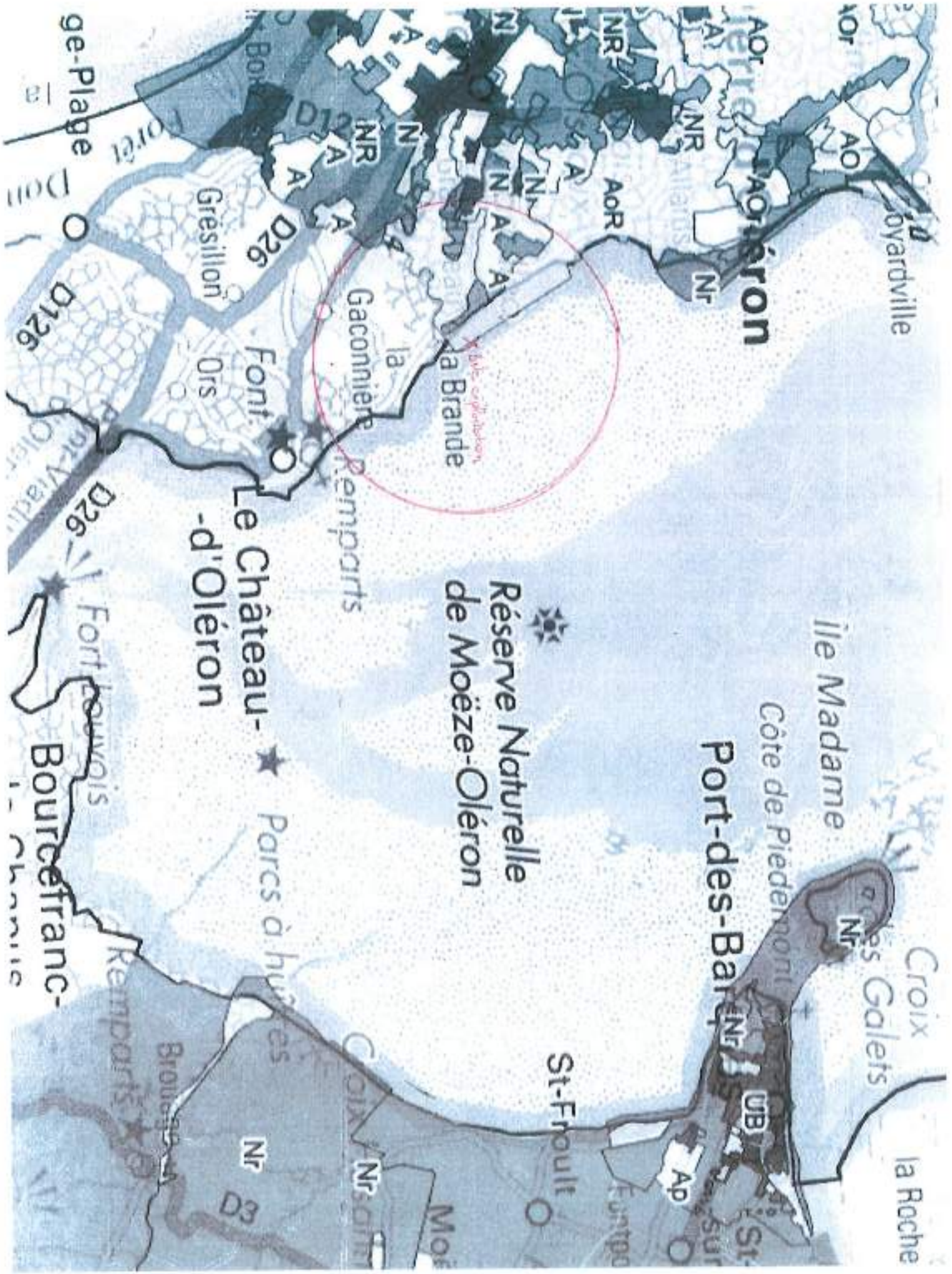
Sites Natura 2000
Le Château-d'Oléron

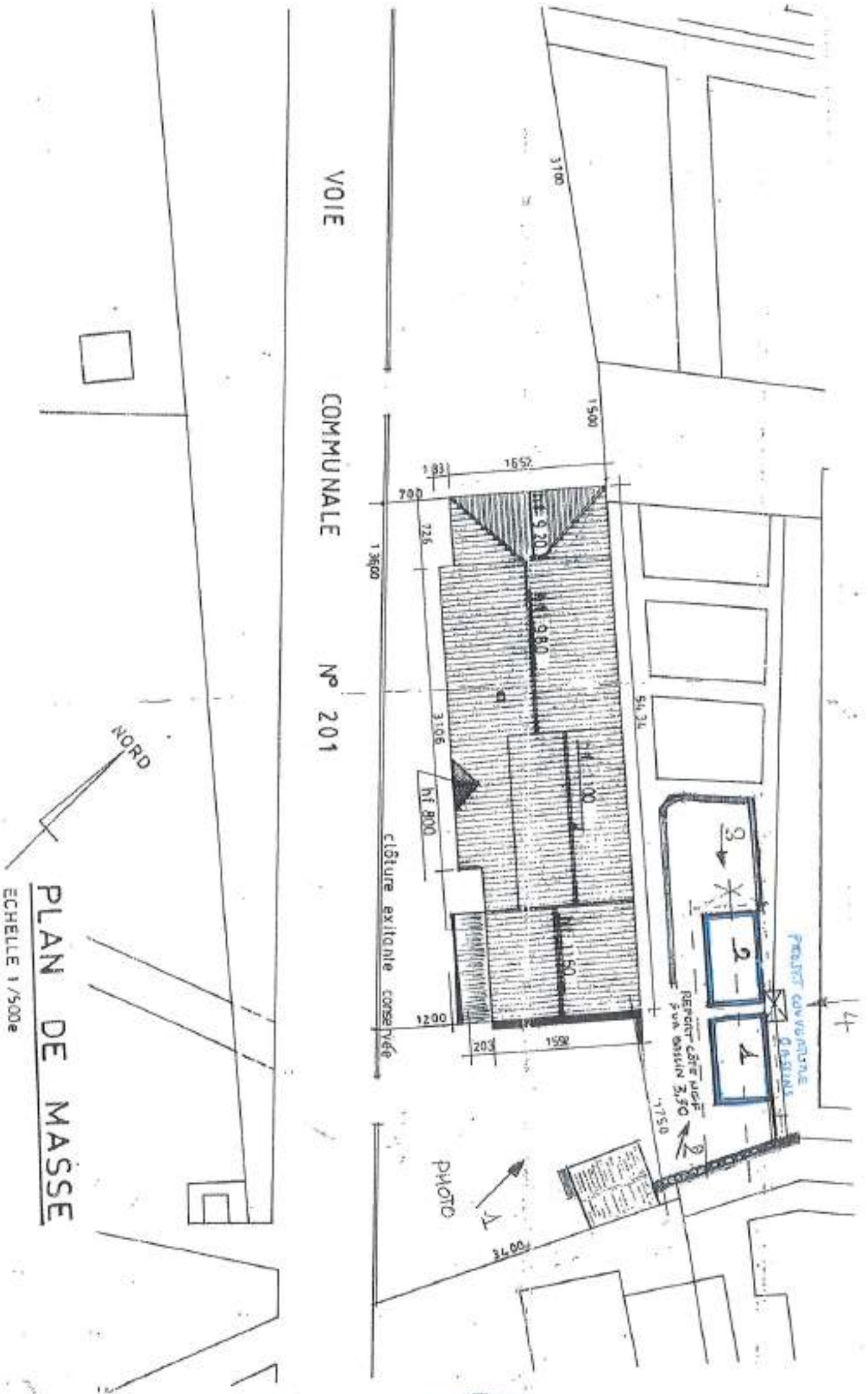
1:25 000

Données : IGN, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021
Projet : CDR, 2020, 2021

Sites Natura 2000 terrestres (structure aréolaire)

- | | | | |
|--|---|---|--|
|  Marais de Brouage et nord Oléron (CCBN) |  Carrière de l'Éclair (CCBN) |  Vallée de la Clouette (CABO) |  Fréquence d'Orion (CCNF) |
|  Marais de la Seudre et sud Oléron (CCBN) |  Landes de Cailhol (LFC) |  Dunes et forêts littorales d'Orion (CCFO) | |





PLAN DE MASSE

ECHELLE 1/500e

N° 3

PCN1 2

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
LE CHATEAU D OLERON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre
211 ave De Fétily Réception sur RDV
17020
17020 La Rochelle Cédex 1
01.05.46.30.68.04 -fax
p1gs.170.le-
rochelle@dgi.fr.frances.pouv.fr

Suction : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 02/10/2019
(niveau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC40
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

N°4

X ZONE DE STOCKAGE
→ ENTREES LIAISON ET PAVIS DE MANUVRE SUR LE SITE

ZONE D'ACTIVITE INDUSTRIELLE





Penit B
4

PCN'S



PCN1
B1
PCN1 2



puni
b3

puni 7

Parcasse San Carleus

PROJET

PROJET

Plan en
Pleine
EXISTANT

Local
Technique



Fenê.

PLAN N° 4

